

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 26 mai 2015 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Raymonde Cossette, commissaire
Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Madame Line Lecours, commissaire - Vice-présidente du comité exécutif
Madame Patricia Pépin, commissaire

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Est aussi présent, monsieur Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général.

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 46 0515 :

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0515-01 soit adopté avec la modification suivante :

- À la résolution CE 42 0415, soit ajoutée à la deuxième puce du deuxième alinéa la mention *secteur Grand-Mère*.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION CE 47 0515 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 28 avril 2015 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0515-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

Aucun sujet.

4. Demandes d'aide ou de contribution financière

RÉSOLUTION CE 48 0515 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 0515-03.

Adoptée à l'unanimité.

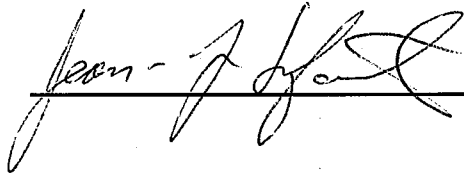
5. Clôture de la séance

RÉSOLUTION CE 49 0515 :

Madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE, vers les 18 h 55, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE